

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1972)

Heft: 169

Rubrik: Travailleurs étrangers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

La Suisse perd son identité

Le problème le plus important qui se pose actuellement à nous est indiscutablement celui de la main-d'œuvre étrangère. La Suisse peut-elle continuer de vivre sur l'exploitation de six à sept cent mille prolétaires étrangers, en laissant, sous le couvert d'une politique dite de stabilisation, cette question non résolue ?

A l'évidence, non !

Mais la Suisse est divisée sur le problème des travailleurs étrangers. Entre leur départ exigé par certains, et la stabilisation des effectifs, l'intégration et l'assimilation souhaitées par d'autres, les positions ne sont pas toujours claires. Les mesures concrètes, et leurs conséquences, contenues dans chacune de ces deux options sont rarement précisées. Bref, le débat reste terriblement théorique.

Nouvelle division internationale du travail

Un moment, on a pu penser que les pourparlers avec la Communauté économique européenne (CEE) contribueraient à mettre un peu d'ordre dans ces questions, en nous rapprochant du terrain des réalisations. Bruxelles, en effet, tient le couteau par le manche. Aurions-nous renoncé à toute forme d'intégration européenne si les pays du Marché commun avaient posé comme préalable à la négociation, par exemple, la suppression du statut de saisonniers et le traitement des travailleurs étrangers sur un pied de parfaite égalité avec les travailleurs suisses ? C'est là un domaine essentiel où la solidarité humaine — et non plus exclusivement industrielle ou commerciale — des Six aurait pu porter rapidement des fruits. Or cette solidarité n'a pas joué. Les Six ont convenu que le règlement de la question de la main-d'œuvre étrangère était une affaire bilatérale entre la Suisse et l'Italie. Ce choix a été fait, semble-t-il, sous la pression de la France et

de l'Allemagne qui ne souhaitent pas que l'Italie puisse exiger à leur égard l'application des clauses de l'accord qu'elle concluera avec notre pays... A cette explication s'ajoute également le fait qu'il apparaît que les économies européennes font toujours plus appel à une main-d'œuvre non nationale, en dépit d'une augmentation régulière du chômage. Il est difficile de dire si cette évolution reflète un phénomène durable qui caractériserait une nouvelle phase du développement industriel ou d'une manière assez inattendue de « promouvoir », en organisation capitaliste, la division internationale du travail.

Syndicats et gouvernements

A cet égard, la Suisse est de moins en moins un cas particulier. Si l'on nous permet l'expression, elle fait plutôt figure de précurseur !

La révision de l'accord italo-suisse de 1964 piétine depuis plus d'une année. Malgré la pression des centrales syndicales italiennes sur leur gouvernement, rien n'a encore été obtenu, d'un côté, ni réellement concédé de l'autre côté.

Au travers de la récente déclaration commune des syndicats suisses et italiens et d'un document gouvernemental italien transmis au Conseil fédéral « vers la fin de l'année dernière », l'enjeu de la négociation se précise toutefois.

La déclaration syndicale commence par regretter que les discussions gouvernementales ne soient que tergiversations. Tout en reconnaissant à la Suisse le droit de plafonner l'effectif des travailleurs étrangers, elle considère que le problème prioritaire est celui des faux saisonniers, qui doivent pouvoir bénéficier « à bref délai » du statut de travailleur à l'année. La suppression de toute discrimination entre travailleurs suisses et étrangers suppose que ceux-ci puissent changer librement d'emploi et de lieu de résidence, et être soumis aux mêmes dispositions juridiques (contrat de travail). La déclaration mentionne — pas davantage — les problèmes que posent les frontaliers et les équivalences en matière d'assurances

sociales. Les centrales italiennes lancent, en fin de déclaration, un appel aux travailleurs italiens occupés en Suisse à se syndiquer dans une des fédérations de l'Union syndicale suisse (USS).

Le document gouvernemental italien énumère une douzaine de revendications auxquelles la Suisse aura bien des difficultés à donner suite car elles conduiraient, qu'il s'agisse de la réduction des délais requis pour l'octroi du permis d'établissement, de facilités pour le regroupement familial ou de la suppression des faux saisonniers, à remettre en question la politique de stabilisation globale inaugurée trois mois avant la votation sur l'initiative contre l'emprise étrangère.

Sur les principes, bien sûr, la délégation suisse pourra se déclarer d'accord. Toute la négociation portera donc sur les délais. « A long terme, disent nos représentants, nous reconnaissons que le marché du travail doit être unique; qu'il n'est pas acceptable qu'il y en ait un pour les nationaux, et un autre pour les étrangers. Mais simultanément, pour des raisons politiques, le nombre des résidents étrangers en Suisse ne doit plus augmenter. Vous devez donc nous donner des délais suffisants pour que nous puissions mener à chef ces deux objectifs. »

Renvoi aux calendes grecques

Cette argumentation équivaut à renvoyer aux calendes grecques la solution du problème.

Une nouvelle fois, la Suisse est incapable de se décider pour une politique qui placerait la solution des problèmes humains avant les aspects économico-industriels. Il faut souhaiter que l'Italie reste ferme dans ses exigences, et nous indique ainsi en quelque sorte la voie à suivre pour que cesse l'exploitation de ce prolétariat étranger.

C'est là sans doute une condition pour que la Suisse retrouve l'identité qu'elle a galvaudée en substituant à une opposition naturelle et saine entre classes sociales, un conflit émotionnel et malsain entre nationaux et étrangers.